

URBAN BRUSSELS
DIRECTION DES MONUMENTS ET DES SITES
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DMS : 2043-034/24/2018-046PU
Dossier traité par E. Demelenne
DU : 04/PFU/662296
N/réf. : AA/AH/**BXL30003_628_Kattenberg**
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Avenues des Trembles, des Tagètes, des Narcisses, place de la Dynastie. Demande de permis unique portant sur la requalification du « Kattenberg » compris dans le parc de Laeken. Avis conforme de la CRMS.

En réponse à votre courrier du 22 octobre sous référence, nous vous communiquons **l'avis conforme favorable sous réserves** rendu par la CRMS en sa séance du 24 octobre 2018, concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur la réhabilitation du Kattenberg, zone centrale du Parc de Laeken, classé comme site par arrêté du 19/10/1974. L'ensemble du parc est inscrit en ZICHEE au PRAS.

Historique du site

Le parc de Laeken fut conçu vers 1875-1880, selon les plans de l'ingénieur français Grégoire et l'architecte-paysagiste Keilig, alors inspecteur des Parcs et des Plantations de la Ville de Bruxelles, assisté par l'ingénieur Van Schoubroeck. Comptant parmi les rares exemplaires de parcs du pays aménagés en *Style français*, il revêt un intérêt particulier sur le plan historique et paysager.

Caractérisé par sa composition unitaire et hiérarchisée, le parc enchaîne des vallonnements modelés au moyen de grandes pelouses à profils concaves et convexes qui produisent un effet d'ampleur et qui intègrent des repères scénographiques tel le Kattenberg, ou symboliques, comme le monument de la Dynastie. La trame de chemins soigneusement composée de lignes « serpentantes » offre au paysage un effet dynamique.

Le parc subit d'importantes transformations pour l'organisation des Expositions universelles de 1935 et de 1958. En 1958, René Péchère signe le réaménagement du Kattenberg - préexistant à la création du parc, au profil très accidenté (ancienne carrière) - et y aménage une promenade sous forme de sentiers forestiers bordés de barrières rustiques, connue sous le nom de « Petite Suisse ». Le ruisseau

existant à l'ouest de la butte est remodelé au moyen d'enrochements et marqué d'une retenue d'eau (l'actuelle mare).

LE PROJET



Vue aérienne du Kattenberg, butte boisée située au centre du parc de Laeken – photo Google Earth

Le projet vise à requalifier la zone du Kattenberg, à pallier à la problématique de son isolement physique, du mauvais état sanitaire des ses arbres et de l'érosion des talus raides, notamment due à l'absence de végétation au sol et à la présence d'une importante garenne.

En phase avec le Plan directeur pour le parc de Laeken, dont l'avant-projet avait été approuvé par la CRMS en sa séance du 18/11/2016, le parti d'intervention se fonde sur les résultats de plusieurs études préalables de réhabilitation du site, notamment en termes de connexions physiques et de perspectives.

L'état de 1958 a été retenu comme époque de référence en raison des interventions significatives effectuées au Kattenberg pour l'Exposition Universelle. Cette approche diffère des options pour les autres parties historiques du parc qui retrouveront les aménagements inspirés de la fin du XIXe siècle.

Concrètement il est prévu de :

- restaurer et de pérenniser le caractère de colline boisée,
- stopper l'érosion des sols par des dispositifs appropriés (troncs d'arbres, fascines, plantations ad hoc, clôtures),
- aménager une zone de récréation douce (promenade, repos, ...),
- revaloriser les vestiges historiques (expo de 1935 et de 1958),
- effacer la rupture physique par la création de lisières végétales,
- recréer les échappées paysagères vers le plateau du Heyzel depuis le 'grand Belvédère' équipé d'une table d'orientation.

L'historique du projet se résume comme suite :

09/01/2001 : avis CRMS sur le premier avant-projet de restauration du Kattenberg,

23/05/2007 : avis CRMS sur l'abattage de 20 arbres,

24/10/2012 : avis sur l'avant-projet de réhabilitation du Kattenberg,

04/06/2014 : visite des lieux en présence de membres de la CRMS,

23/07/2014 : réunion du Comité d'accompagnement,

10/09/2014 : nouvelle visite des lieux.

Avis CRMS

La Commission approuve les grandes lignes du projet moyennant certaines réserves, en particulier sur le traitement de l'avenue des Pervenches pour lequel elle se prononce défavorablement. De manière générale, elle demande d'associer la DMS à cette campagne de restauration, depuis les réunions préparatoires au début de chantier et lors de son organisation et son évolution.

Avenue des Pervenches et zones attenantes

Pour améliorer la perméabilité du site, l'avenue des Pervenches (ancienne avenue du Belvédère) serait prolongée jusqu'à l'avenue des Trembles. Cet axe serait conçu comme une évocation de la passerelle qui structurait le site de l'Expo 58 et qui reliait le parc de Laeken au parc d'Osseghem (en témoigne la culée de pont qui est conservée à proximité du théâtre de verdure).

La Commission estime l'évocation de la passerelle peu convaincante. Tel que proposé, l'axe aboutit au nord sur l'avenue des Trembles et ne couvre que la moitié du tracé originel. Il ne joue donc plus son rôle structurant de 1958 (époque de référence du projet). Sur le principe même, la CRMS ne souscrit pas à l'évocation d'une passerelle par un aménagement de plain-pied : un chemin n'offrira pas les mêmes vues plongeantes sur l'environnement et son traitement intégrant des carrés plantés paraît une réponse assez pauvre au concept originel. Par ailleurs, sa grande largeur (de 9m), assimilable à une véritable voirie, paraît hors échelle pour une intégration paysagère réussie. La Commission regrette que le projet n'ait pas évolué sur ce point. Elle avait déjà formulé d'importantes réserves dans son avis de septembre 2014, rappelé lors des différents contacts avec le demandeur.

La CRMS demande de revoir le statut de l' « avenue » et de lui réserver un traitement identique aux autres chemins du parc, et à l'échelle de ceux-ci en se fondant sur le concept originel du XIXe siècle (largueur réduite, revêtement adapté, raccords nord et sud rétrécis par rapport aux 20 à 25m prévus actuellement). Le mode d'éclairage public devra être choisi par rapport au projet d'éclairage global du parc et en fonction de son impact sur l'écosystème nocturne. Si le chemin nécessite d'être éclairé, la CRMS demande de renoncer à des appareils de type voirie mais d'opter pour un éclairage doux, non éblouissant, discret et respectueux de la hiérarchie des différents chemins. Les bancs prévus le long du tracé devraient être invariablement placés en bordure du chemin sans empiéter dans les zones plantées (« zones de repos » proposées très complexes à gérer sur le long terme).

L'aménagement du chemin des Pervenches devra également préserver et renforcer la fonction d'écran formé par la butte du Kattenberg par rapport au monument de la Dynastie. Dans le projet actuel, l'écran de verdure en fond de perspective du Monument est supprimé à l'aboutissement du chemin (au rond-point large de 20m). En outre, une zone de repos minéralisée est ajoutée. La CRMS demande de revoir ce parti et de conserver l'écran de verdure. La Commission demande de porter une attention particulière aux abords du Monument et de l'intégrer dans un contexte cohérent sur le plan paysager ainsi qu'en termes de revêtement. Le renouvellement des clôtures du monument devrait être entrepris à l'occasion de cette campagne de travaux.

Les plantations

Sont prévus :

- *entretien et coupes de 128 arbres pour des raisons sanitaire, d'aménagement (nouveaux tracés) et paysagère (création de perspectives),*

- *programme de replantation pour diversifier le peuplement sans rupture de l'ambiance forestière et du caractère de la butte boisée et de la hêtraie,*
- *priorité donnée aux plantations indigènes, avec quelques espèces exotiques ornementales à implanter du côté du parc public de Laeken pour la cohérence de son caractère plus urbain à cet endroit,*
- *création de nouvelles strates arbustives et herbacées, ruisseau et bassins.*

La CRMS souscrit aux abattages proposés ainsi qu'aux principes adoptés pour les replantations pour autant qu'elles respectent les perspectives à recréer. Avant la plantation de chaque zone, des précisions devront néanmoins être apportées sur les quantités maintenues et à planter (pourcentage des différentes espèces présentées), les forces des arbres, des baliveaux,...La création / préservation des perspectives constituera un point d'attention particulier dans la phase de gestion de la butte.

"Le petite Suisse" René Péchère

Le projet :

- *« ruisseau de René Péchère » évoqué par la plantation d'un cordon de plantes de prairies humides et de bord des eaux ; les deux bassins seront curés et recevront la même végétation,*
- *ouverture du bassin Péchère avec aménagement léger dans une scénographie végétale rivulaire,*
- *création d'une zone de repos au départ du chemin René Péchère.*

La Commission insiste pour que tous les éléments historiques encore présents sur le site soient réhabilités et restaurés, tant les éléments provenant des Expositions universelles que ceux plus anciens (monuments, cheminements, rocailles, ...).

Si elle estime intéressant d'aménager une zone de repos près du bassin, elle demande toutefois de réduire l'impact visuel et matériel du 'ponton' actuellement proposé et d'en adapter le vocabulaire à l'esprit des lieux, ce qui n'est pas le cas de la construction envisagée. Une nouvelle proposition, plus élégante, devra être soumise à l'accord préalable de la DMS (sont renseignés sur les plans : une construction en bois de 65 m², sur poteaux carrés 150 x 150 mm, madriers posés sur fondation en béton).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

Chr. FRISQUE
Président f.f.

c.c. à : BUP-DMS : E. Demelenne & C. Leclercq – cellule sites / S. Valcke – cellule Concertation
BUP-DU : C. Defosse & T. Jossart – cellule espaces publics et espaces verts